

de tourisme et diverses marchandises non essentielles ou de luxe sont frappés du tarif le plus élevé, c'est-à-dire 60 %.

En plus des droits de douane, les marchandises importées au Pérou, à l'exception de certains produits agricoles et médicaux, des livres et des pièces de monnaie, sont frappées d'une taxe de 10 % du coût du fret maritime.

Depuis le 1^{er} janvier 1982, tous les produits importés sont frappés d'une surtaxe de 15 % des droits d'importation.

À quelques exceptions près, tous les produits sont visés par une taxe de vente de 22 % calculée sur le prix c.a.f. plus les droits de douane et autres taxes.

Une taxe de 1 %, imposée sur la valeur c.a.f. de bon nombre de produits, sert à financer la promotion des exportations non traditionnelles du Pérou.

Les articles de luxe sont frappés d'une taxe sélective à la consommation qui varie de 10 à 40 % de la valeur c.a.f. plus les droits et autres taxes. Cette taxe à la consommation dépasse 40 % pour la plupart des cigarettes, l'essence et le carburant diesel importés.

Emballage et étiquetage

Il n'est généralement pas difficile de satisfaire aux exigences locales en matière d'emballage et d'étiquetage.